

Zonage des principes d'actions

Enjeu E :

"Qualité écologique et chimique des cours d'eau"

— Périimètre du contrat de baie

□ Bassins versants

— Réseau hydrographique

■ Zones urbaines denses

■ Mangrove

Rivières et ravines du nord du bassin versant

- ▶ Améliorer les écoulements et s'assurer de la continuité écologique.
- ▶ Améliorer la gestion et l'entretien des cours d'eau.
- ▶ Retrouver des habitats naturels dans les cours d'eau.

Lézarde, Rivière-Salée, Monsieur

- ▶ Mettre en place un suivi pesticides spécifique.

Lézarde, Rivière-Salée, Caleçon, Manche et Longvilliers

- ▶ Réduire les pollutions phytosanitaires agricoles (diagnostics d'exploitation, équipement des exploitations, techniques alternatives audesherbage chimique, aménagement de l'espace rural,...).

Agglomération de Fort-de-France

Assainissement

- ▶ Améliorer la collecte et le transfert des eaux usées.

Pesticides

- ▶ Réduire les pollutions phytosanitaires non agricoles (plans de desherbage, formation, réduction des pollutions ponctuelles, ...).

Stations d'épuration prioritaires

- ▶ Améliorer le fonctionnement et les performances des stations d'épuration.

Tout le territoire du contrat de baie

- ▶ Améliorer la connaissance sur le fonctionnement écologique des cours d'eau.

Assainissement

- ▶ Améliorer la connaissance des systèmes d'assainissement.
- ▶ Améliorer les performances de l'assainissement autonome.

Pesticides

- ▶ Améliorer la connaissance des usages.

